



Dossier de demande de subventions des Associations 2023

Nom de l'association:



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée: .-----

Montant demandé: .-----

Montant accordé: .-----

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

C'est un formulaire destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la Commune de Gennes-Val-de-Loire.

Il concerne les demandes de financement **pour le fonctionnement** de l'association.

Ce formulaire peut être enregistré sur votre ordinateur pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre puis l'imprimer si nécessaire.

Contenu du dossier de demande de subvention

_ Informations pratiques	:	Page 1
_ Règlement d'attribution des subventions	:	Page 2 - 3
_ Pièces à joindre au dossier	:	Page 4
_ Engagement du représentant légal de l'association	:	Page 5
_ Fiche de renseignement	:	Page 6 - 7
_ Situation financière de l'association et RIB	:	Page 8
_ Compte de résultats	:	Page 9
_ Budget Prévisionnel	:	Page 10
_ Fiche de demande de subvention	:	Page 11
_ Bilan des manifestations de l'année écoulée	:	Page 12 - 13
_ Prévisionnel des manifestation de l'année à venir	:	Page 14 - 15

Date Limite de retour du dossier complet :

mardi 31 janvier 2023

À transmettre par mail : secretariatgeneral@gennesvalde Loire.fr

ou à déposer à l'accueil de la mairie siège - 19 rue Nationale Les Rosiers-sur-Loire

**Les dossiers incomplets et /ou déposés après cette date
ne seront pas traités.**

RÈGLEMENT

pour l'attribution des subventions aux Associations de GENNES-VAL-DE-LOIRE

Préambule:

Gennes-Val-de-Loire, consciente du dynamisme impulsé par les associations, affirme, par ce dossier de demande de subvention, une réelle volonté à les soutenir et les aider dans la mesure de ses moyens.

La collectivité publique dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention, ce qui signifie qu'elle n'a pas à justifier ses décisions qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

La Commune soutient en priorité et dans cet ordre, les manifestations et événements se déroulant : sur son territoire communal, puis sur celui du Grand Saumurois, sur le territoire départemental, régional et enfin national.

Le traitement des demandes et des données transmises par les associations est confidentiel.

La Commune ne garantira pas l'instruction des dossiers incomplets ou hors délais.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la Commune de Gennes-Val-de-Loire. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions communales. Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la Commune de Gennes-Val-de-Loire : délais, documents à remplir et à retourner.

Les différents types de subventions:

La subvention de fonctionnement:

Une aide financière de la commune à l'exercice de ou des activités courantes de l'Association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

La subvention exceptionnelle ou événementielle:

Elle peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera attribuée qu'après accord du Conseil Municipal.

La prestation en nature:

Toute aide en matériel, en locaux est assimilée à une subvention. Cette aide est chiffrée et le montant des aides entre dans le calcul de l'attribution des subventions.

Toutes ces subventions sont cumulables.

Eligibilité:

Pour être éligible, l'Association doit:

- _ Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire
- _ Avoir son siège social sur le territoire de la commune de Gennes-Val-de-Loire ou son activité principale sur le territoire.

L'association s'engage à informer la Commune de toute modification statutaire ou administrative postérieure au dépôt du dossier.

Attention, toute association ne peut pas être subventionnée. Les associations à but politique ou religieux (référence à la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 Décembre 1905) ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public, ne peuvent prétendre à une subvention d'une collectivité locale.

Si l'Association dispose d'une réserve financière d'un montant égal à 3 fois à son budget de dépenses annuelles, la Commune ne versera pas de subvention de fonctionnement pour l'année concernée (les fonds de réserve constitués pour l'entretien du patrimoine de l'association ne seront pas pris en compte)

A cet effet, la preuve sincère des avoirs détenus doit être jointe à la demande de subvention.

Contrôle de la collectivité

L'Association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Une association qui demande une subvention à une collectivité territoriale doit permettre à cette dernière de pouvoir évaluer le projet faisant l'objet d'une telle aide. Par ailleurs, une association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité la lui ayant accordée, qui peut alors lui réclamer communication de tout document justifiant de l'utilisation de l'aide accordée (article L. 1611-4 du CGCT).

Calendrier de la procédure (susceptible d'être réajusté chaque année)

La procédure commence à l'année N-1,

Décembre, année N-1 : retrait des formulaires

31 janvier, année N : date limite des retours de demande de subventions

Mars ou avril, année N : vote de l'enveloppe par le Conseil Municipal de Gennes-Val-de-Loire pour les subventions aux

Mai, année N : versement des subventions suite à l'instruction des dossiers

Décision d'attribution

La décision d'attribution, ou de refus, est signifiée à l'association au plus tard en Mai, année N.

Versement de la subvention

Pour les subventions de fonctionnement, le versement intervient au plus tard en Juin.

Les associations bénéficiaires doivent utiliser le montant attribué dans l'année d'attribution.

Elles sont invitées à mettre en évidence, sur tous les supports de communication qu'elles utiliseront, le concours financier de la Commune de Gennes-Val-de-Loire. Les services administratifs communiqueront aux demandeurs les logos sous format numérique.

Respect du règlement

L'absence totale ou partielle du respect des clauses du présent règlement pourra avoir pour effets :

- _ L'interruption de l'aide de la collectivité
- _ La demande de reversement en totalité partie des sommes allouées (si subvention exceptionnelle ou événementielle)
- _ La non prise en compte des demandes de subvention ultérieures présentées par l'association.

Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par le Conseil Municipal de Gennes-Val-de-Loire sur proposition de la Commission "Vie Associative".

Litige

En cas de litige, l'Association et la Commune s'engagent à rechercher une solution amiable,

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif est seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application du présent règlement.

Pièces à joindre au dossier

A JOINDRE A TOUTE DEMANDE

- | | |
|---|--------------------------|
| Page de Garde - Pages 4 à 15 du présent dossier | <input type="checkbox"/> |
| Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'Association | <input type="checkbox"/> |
| Rapport d'activité du dernier exercice | <input type="checkbox"/> |
| Rapport financier du dernier exercice | <input type="checkbox"/> |
| Compte rendu financier de l'action des association ayant perçu une subvention 2023 pour une action déterminée ou exceptionnelle | <input type="checkbox"/> |

LES DOCUMENTS SUIVANTS DEVRONT ÊTRE TRANSMIS S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE OU SI DES MODIFICATIONS ONT EU LIEU DEPUIS LA DERNIERE DEMANDE DE SUBVENTION :

- | | |
|--|--------------------------|
| Statuts datés et signés | <input type="checkbox"/> |
| Récépissé de déclaration de création ou de modification à la sous préfecture | <input type="checkbox"/> |
| Publication au Journal Officiel | <input type="checkbox"/> |
| Certificat d'inscription au Répertoire des entreprises et des établissements (SIREN, SIRET, APE) | <input type="checkbox"/> |
| Agréments administratifs | <input type="checkbox"/> |

En complément, pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

- | | |
|--|--------------------------|
| Copie certifiée des documents comptables (bilan, détail des comptes, disponibilités, placements,...) | <input type="checkbox"/> |
|--|--------------------------|

En complément, pour les associations organisatrices de spectacles, de concerts,

- | | |
|--|--------------------------|
| Si plus de 6 représentations par an, joindre une copie de l'arrêté de la licence d'entrepreneur du spectacle | <input type="checkbox"/> |
| Si moins de 6 représentations par an : le justifier par une attestation | <input type="checkbox"/> |

Engagements du représentant légal de l'association

Je soussigné(e) _____ (NOM & Prénom)

_____ (Fonction au sein de l'association)

Représentant légal de l'Association: _____

_ déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des

_ certifie exactes les informations du présent dossier ;

_ m'engage à tenir informée la commission "Vie Associative" de toutes modifications concernant l'association ;

_ m'engage à respecter et faire respecter par les membres de l'association le Règlement d'attribution des subventions aux associations de Gennes-Val-de-Loire.

_ que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain¹ annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

_ que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques² conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

Fait à _____ le, _____

Signature:

[1 contrat d'engagement républicain](#)

[2 Charte d'engagements réciproques](#)

Fiche de renseignements 1/2

Nom de l'association : _____

Sigle : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal , _____ Ville _____

Téléphone : _____ (coordonnées communicables site internet ou tout support)

Courriel _____ (coordonnées communicables site internet ou tout support)

Site internet _____

Objet de l'association:

Déclaration préfecture le : _____ N° d'enregistrement : **W** _____

N° de SIRET : _____

Agrément Administratif : OUI NON

Si oui préciser lequel : _____

Date d'attribution : _____

Délivré par quel organisme : _____

Association reconnue d'utilité publique : OUI NON

Fédération d'appartenance : OUI NON

Si oui, précisez laquelle : _____

Fiche de renseignements 2/2

Activité Principale:

 Organisez-vous des activités sur le territoire de Gennes-Val-de-Loire: OUI NON

Si oui, précisez quel type d'activité (cours de peinture, sport, soutien scolaire, etc) :

Public concerné (adolescent, adulte, enfant, retraité, tout public) :

Bureau de l'Association:
Président(e) Nom: _____, Prénom: _____

Téléphone: _____ Courriel : _____

Secrétaire: Nom: _____ Prénom: _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Trésorier(e). Nom: _____, Prénom: _____

Téléphone : _____ Courriel: _____

Salariés / Bénévoles:

Nombre de Bénévoles : _____

Nombre de salariés : _____ En CDD : _____ En CDI : _____

Adhérents:

L'âge est considéré au 31/12/2023	Nombre d'adhérents domiciliés à Gennes-Val-de-Loire	Nombre d'adhérents domiciliés hors commune	Total
Moins de 7 ans			
De 7 à 18 ans			
18 ans et plus			
Dirigeants			
Total			

Montant des adhésions, cotisations et différents tarifs pratiqués (licences pour les clubs sportifs, etc) : _____

Situation financière de l'association

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Dettes (pour les associations ayant des emprunts):

Solde au premier jour de l'exercice :

Solde au dernier jour de l'exercice :

Situation des comptes bancaires, livrets, SICAV :

Au premier jour de l'exercice :

Au dernier jour de l'exercice :

Informations complémentaires éventuelles :

Relevé d'Identité Bancaire

INSEREZ ICI LE RIB DE VOTRE ASSOCIATION

Compte de résultat: Exercice 2022

DEPENSES		RECETTES	
60	ACHATS	70	PRODUITS
604	Prestation de service	7062	Recettes entrées
6061	Consommation eau, électricité	7069	Prestations de services diverses
60622	Carburants	7072	Ventes alimentation
60623	Alimentation	7076	Ventes bar
6063	Fourniture entretien et petit équipement	7079	Ventes diverses
6068	Autres achats	7083	Locations diverses
61	SERVICES EXTERIEURS	75	PRODUIT DE GESTION COURANTE
6132	Locations immobilières	7541	Remboursement, stages transports
6135	Locations, mobilier et matériel	7546	Souscription
6152	Entretien, réparations biens mobiliers	7549	Collectes diverses
6155	Entretien, réparations mobilier et matériel	7561	Cotisations
6156	Contrats de maintenance	7562	Licences assurances
616	Assurances multirisques	7569	Cotisations civerses
6182	Documentation générale et technique		
6184	Versements à des organismes de formation		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74	SUBVENTIONS
6231	Annonces et insertions officielles	7410	Subvention FNDS
6236	Catalogues et imprimés, tracts	7420	Subvention Région
6237	Publicité, annonces publicitaires	7430	Subvention Département
6251	Voyages et déplacements	7440	Subvention Commune
6252	Remboursements indemnités kilométriques	7445	Subvention Saumur Agglo
6253	Stages	7460	Subvention Fédération
6263	Timbres - frais postaux	7470	Subvention autre
6265	Téléphone, internet		
6270	Services bancaires		
6281	Cotisations		
6282	Reversement sur licences ou adhésions		
6284	Redevances et droits divers		
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	76	PRODUITS FINANCIERS
6351	Impôts directs	7681	Intérêts financiers
6375	SACEM		
64	CHARGE DU PERSONNEL		
6411	Salaires Bruts		
6414	Indemnités, avantages divers		
6451	Charges patronales		
6475	Médecine du travail et pharmacie		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86	Emplois des contributions volontaires en nature	87	Contributions volontaires en nature
860	Secours en nature	870	Dons en nature
861	Mise à disposition gratuite de biens et services	871	Prestations en nature
862	Prestation de service		
864	Personnel bénévole	875	Bénévolat
TOTAL		TOTAL	

<https://www.associatheque.fr/fr/gerer-une-association/les-contributions-volontaires.html>

Budget prévisionnel : Exercice 2023

DEPENSES			RECETTES		
60	ACHATS		70	PRODUITS	
604	Prestation de service		7062	Recettes entrées	
6061	Consommation eau, électricité		7069	Prestations de services diverses	
60622	Carburants		7072	Ventes alimentation	
60623	Alimentation		7076	Ventes bar	
6063	Fourniture entretien et petit équipement		7079	Ventes diverses	
6068	Autres achats		7083	Locations diverses	
61	SERVICES EXTERIEURS		75	PRODUIT DE GESTION COURANTE	
6132	Locations immobilières		7541	Remboursement, stages transports	
6135	Locations, mobilier et matériel		7546	Souscription	
6152	Entretien, réparations biens mobiliers		7549	Collectes diverses	
6155	Entretien, réparations mobilier et matériel		7561	Cotisations	
6156	Contrats de maintenance		7562	Licences assurances	
616	Assurances multirisques		7569	Cotisations civerses	
6182	Documentation générale et technique				
6184	Versements à des organismes de formation				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		74	SUBVENTIONS	
6231	Annonces et insertions officielles		7410	Subvention FNDS	
6236	Catalogues et imprimés, tracts		7420	Subvention Région	
6237	Publicité, annonces publicitaires		7430	Subvention Département	
6251	Voyages et déplacements		7440	Subvention Commune	
6252	Remboursements indemnités kilométriques		7445	Subvention Saumur Agglo	
6253	Stages		7460	Subvention Fédération	
6263	Timbres - frais postaux		7470	Subvention autre	
6265	Téléphone, internet				
6270	Services bancaires				
6281	Cotisations				
6282	Reversement sur licences ou adhésions				
6284	Redevances et droits divers				
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		76	PRODUITS FINANCIERS	
6351	Impôts directs		7681	Intérêts financiers	
6375	SACEM				
64	CHARGE DU PERSONNEL				
6411	Salaires Bruts				
6414	Indemnités, avantages divers				
6451	Charges patronales				
6475	Médecine du travail et pharmacie				
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES RECETTES		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
86	Emplois des contributions volontaires en nature		87	Contributions volontaires en nature	
860	Secours en nature		870	Dons en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens et services		871	Prestations en nature	
862	Prestation de service				
864	Personnel bénévole		875	Bénévolat	
TOTAL			TOTAL		

<https://www.associatheque.fr/fr/gerer-une-association/les-contributions-volontaires.html>

Demande de subvention de fonctionnement - Année 2023

Montant sollicité : . - - - - - €

Motif précis de la demande: . - - - - -
 . - - - - -
 . - - - - -
 . - - - - -

Rappel des montants des subventions de fonctionnement attribués de 2020 à 2022:

Année	2020	2021	2022
Montant			

PRESTATION EN NATURE

Mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers

L'association occupe un local (ou des locaux) pour ses activités oui Non

_ Nombre d'heures par an: . - - - - - *joindre le planning de chaque salle utilisée*

_ Adresse du local 1 :

_ Adresse du local 2 :

_ Ces locaux sont-ils à usage exclusif: oui Non

_ Prise en charge des fluides (eau, électricité, etc) par l'association oui Non

_ Si oui : détail des charges :

Charges	Eau	Electricité	Autres (à préciser)
Montant			

Mise à disposition de matériel communal : oui Non

Si oui, pour quelle(s) manifestation(s): . - - - - -
 . - - - - -
 . - - - - -

Mise à disposition de personnels

Intervention du personnel des services techniques municipaux pour l'organisation des manifestations : oui Non

Si oui, pour quelle(s) manifestation(s): . - - - - -
 . - - - - -
 . - - - - -

Bénéficiant d'autres aides communales: oui Non

Si oui, précisez: . - - - - -
 . - - - - -
 . - - - - -

Bilan des manifestations de l'année 2022 (prévues et réalisées) 1/2

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Bilan des manifestations de l'année 2022 (prévues et réalisées) 2/2

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Prévisionnel des manifestations de l'année 2023 1/2

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Prévissionnel des manifestations de l'année 2023 2/2

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	

Nom de la manifestation	
Date et Lieu	
Public Visé et nombre de participants	
Dépenses	
Recettes	
Soldes	
Observations éventuelles	